



Morlaix Communauté
Attributions du Conseil de Communauté déléguées au Président

Arrêté A20-221

Objet : Association de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ADESS) - subvention 2020

Le Président de Morlaix Communauté :

*Vu le Projet de territoire Trajectoire 2025, Priorité 11 "Inventer de nouvelles économies";
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et notamment son article 1 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;*

Considérant que Morlaix Communauté s'appuie sur quelques opérateurs de proximité suivant leur champs d'activité et spécificité pour mener conjointement sa politique de Développement économique ;

Considérant que l'ADESS du Pays de Morlaix est le pôle Économie sociale et Solidaire du Pays de Morlaix et qu'elle a pour objectifs de développer l'emploi et l'entrepreneuriat d'entreprises de l'ESS (primo-accueil des porteurs de projets, gestion de la maison de l'ESS, soutien aux structures existantes, sensibilisation à l'entrepreneuriat et à la création d'activités en ESS...), de conduire des projets collectifs en ESS (monnaie locale...) et de promouvoir, animer et mettre en réseau les acteurs de l'ESS;

Considérant que le budget global prévisionnel 2020 de l'ADESS est de 91 134 € et que la demande de subvention sollicitée auprès de Morlaix Communauté est de 17 500 € ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section fonctionnement, fonction 90, nature 6574 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Morlaix Communauté attribue une subvention d'un montant total de 12 500 € à l'ADESS du Pays de Morlaix au titre de l'année 2020 (montant identique à 2019).

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article :

Ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet du Finistère.

Fait à Morlaix, le 3 juillet 2020

Le Président,
Thierry Piriou